Communications du Comité central

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1916)**

Heft 160

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Important !

Exposition du Turnus de la Société suisse des Beaux-Arts en 1916.

Tandis que d'habitude les invitations à l'Exposition du Turnus se faisaient à tous les artistes qui nous étaient connus, nous ne les enverrons cette année qu'à ceux qui en feront la demande. Nous avons rendu attentifs à ce fait les artistes par un communiqué aux journaux quotidiens, mais nous vous prions d'en avertir encore les membres de votre Société par une annonce dans votre journal, annonce en vue de laquelle je vous donne les indications suivantes :

L'Exposition du Turnus de la Société suisse des Beaux-Arts en 1916 se fera dans les villes suivantes :

Winterthour	21 mai	— 12 juin
Saint-Gall	25 juin	— 16 juillet
Zurich	30 juillet	— 27 août
Bâle	3 sept.	— 24 septembre.

La Société se réserve de modifier l'une ou l'autre de ces dates.

Le Secrétariat du Turnus, à Romanshorn, envoie sur demande (par carte postale), les formulaires nécessaires.

Annonces jusqu'au 16 avril.

Les œuvres doivent parvenir au plus tard le 3 mai à Winterthour.

Le Jury, dans lequel la Commission fédérale des Beaux-Arts envoie deux délégués et qui est composé, à l'exception du président, d'artistes professionnels, commencera son travail le 11 mai à Winterthour.

La loterie auta lieu comme d'habitude.

K. Imhof,
Secrétaire du Turnus, Romanshorn.

Note de la Rédaction.

Nous ne pouvons nous empêcher de trouver le procédé inauguré cette année par la Société suisse des Beaux-Arts pour ses invitations, pour le moins étrange ! Nous sommes certains qu'une grande majorité des artistes n'a pas eu connaissance du communiqué aux journaux. C'est là de l'économie très mal placée au détriment des artistes et de l'exposition elle-même. Il ne faut pas oublier que le « Turnus » bénéficie en une large mesure de la manne fédérale.

Communications du Comité central.

Assemblée générale 1916

Le Comité central a fixé les dates de la prochaine assemblée générale aux 17 et 18 juin. Si aucune section ne demande à se charger de son organisation, la localité choisie sera probablement Thoune.

Jury de Concours pour un diplôme de membre d'honneur.

Le Jury qui aura à juger les projets de diplôme pour nos membres d'honneur se compose de :

MM. Abr. Hermanjat, peintre, Aubonne.
Burkhardt Mangold, peintre, Bâle.
Édouard Stiefel, peintre, Zurich.

Ce jury se réunira à Berne le 5 avril prochain, et les résultats seront publiés dans notre prochain numéro.

Avis aux Comités des Sections.

L'assemblée générale 1916 étant fixée au 18 juin, il paraîtra jusque-là encore deux numéros du journal. Nous prions les Comités des Sections de nous envoyer toutes les communications qui doivent paraître à l'*ordre du jour* de l'assemblée générale (propositions, candidats) *avant le 10 mai* prochain, de façon à ce qu'elles puissent paraître dans le numéro de mai comme l'exigent nos statuts.

Communication de la Rédaction.

Nous avons retardé ce numéro du journal en vue de donner le règlement du

CONCOURS CALAME.

Celui-ci ne nous étant parvenu que trop tardivement, nous l'insérerons dans le prochain numéro, d'autres communications ne pouvant souffrir un retard plus prolongé.